



Rapport d'activité 2014



L'équipe de l'assainissement début mars 2014, pour fêter la 100'000^e tonne de déchets excavée et préparée.

La Commission d'Information et de Suivi est un organe mis en place par :

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

bci Betriebs-AG

Présidence: René Longet, Expert en développement durable, Genève

Secrétariat: Kathrin Gschwind, Office de l'environnement du Canton du Jura, St-Ursanne

**Assainissement de la
Décharge industrielle de Bonfol (DIB)
Commission d'Information et de Suivi (CIS)**

Rapport d'activité 2014

De même que les années précédentes, la Commission d'Information et de Suivi (CIS) de l'assainissement de la Décharge industrielle de Bonfol **s'est réunie à quatre reprises en 2014**, soit les 14 mars, 4 juin, 12 septembre et 28 novembre. La rencontre de juin a été précédée d'une visite du site et la séance s'est ensuite tenue à Pfetterhouse sur invitation de M. le Maire J.-R. Frisch, vice-président de la CIS.



Juin 2014 : visite sur le site de la DIB par la CIS : Damien Kurc, responsable environnement chez bci, explique comment les échantillons de l'encaissant argileux sont prélevés et analysés.

Les autres réunions ont eu lieu dans les locaux du Département de l'environnement et de l'équipement à Delémont.

La première séance de l'année s'est ouverte en présence de M. le Ministre Philippe Receveur, Chef du Département. M. Receveur a accueilli la Commission par les propos ci-après¹: « *Pour la première fois depuis sa création en 2001, votre Commission prend ses quartiers dans ce bâtiment de l'administration jurassienne qui abrite le Département de l'environnement et de l'équipement. Comme Ministre de l'environnement (...), je ne pouvais rater l'occasion de vous accueillir chez moi. C'est donc un grand honneur et un plaisir tout particulier de venir vous saluer avant le début de vos travaux. **Le projet de l'assainissement de la décharge chimique de Bonfol représente des enjeux environnementaux et sociétaux de taille pour le Jura, mais plus encore pour son voisinage immédiat.** Il fait partie des grands dossiers de mon Département. Depuis mon entrée en fonction à la tête de l'Environnement et de l'Equipement en 2011, je suis avec beaucoup d'intérêt les travaux de votre Commission.*

*Pour moi, elle constitue un modèle de participation. En effet, **ce que je pourrais aussi appeler forum d'échanges, dans lequel se côtoient toutes les composantes intéressées à cette entreprise d'assainissement, a notamment permis aux représentants des milieux écologistes les plus exigeants comme Greenpeace d'interpeller directement les représentants de la chimie ou de l'Autorité cantonale,***

¹Pour la version intégrale, voir le PV de la séance du 14 mars 2014, p. 2-3, <http://www.cis-bonfol.ch/navig/pro.html>

et tout ceci en présence des représentants des Autorités locales et des collectivités françaises. Si cela n'a parfois pas évité des frictions, c'est normal sur un dossier tel que celui-ci, j'estime que la **Commission d'information a apporté une plus-value déterminante au bon déroulement de ce projet pharaonique et complexe.** (...) Pour illustrer mes propos, je dirais que si l'ingénierie technique du projet est traitée par les spécialistes et les experts, l'ingénierie humaine est en quelque sorte réglée par votre Commission. Je tiens donc à vous remercier sincèrement pour votre participation aux travaux de la Commission. (...)

Aujourd'hui, avant de débiter votre 55^e séance, après que 100'000 tonnes de déchets aient été excavées de la décharge, on peut dire que l'essentiel du chemin est fait. **Ce n'est pourtant pas une raison pour relâcher la vigilance. Bien au contraire, jusqu'au dernier kilo de déchets à extraire, prévu courant 2016 si tout se passe comme prévu, il s'agira de rester extrêmement vigilant.** Je souhaite donc que vous gardiez votre enthousiasme pour accompagner ce projet unique jusqu'à son terme et forme le vœu que vos travaux continuent de se dérouler dans les meilleures des conditions. Je vous remercie de votre engagement et vous souhaite de bons débats. »

1.- Rôle et fonctionnement de la Commission

Instituée en 2001 dans le contexte de l'accord-cadre entre le Canton du Jura et bci Betriebs-AG (bci)², la **Commission exprime la volonté de réunir toutes les parties concernées par le projet** institutionnelles et de la société civile, suisses et françaises de tous les niveaux territoriaux : communes, canton, départements, régions, État. En cela, elle constitue une innovation institutionnelle pouvant faire école pour d'autres projets complexes et d'une certaine importance.

Assurant un flux d'informations régulier entre ses membres, la Commission vise à **garantir la transparence du processus et à soutenir l'objectif d'un assainissement définitif avec un haut standard environnemental et social.** Elle fonctionne en toute indépendance et dispose du droit de poser toute question en relation avec le projet et de recevoir une réponse appropriée ; en-dehors de ses réunions, elle est tenue informée de tout fait marquant.

Ses membres conviennent de s'appliquer à eux-mêmes le principe de transparence et **de se comprendre comme partenaires loyaux dans l'exercice de leurs missions respectives.** Le financement de la Commission est assumé par bci dans le cadre de l'ensemble de ses engagements. A noter que **la Commission s'est adjointe de nouveaux membres**, sur leur demande, passant de 16 à l'origine à 26 actuellement. Depuis fin 2007, les séances de la Commission font l'objet d'une prise de vues à des fins d'archivage. Ces enregistrements sont conservés par l'Office de l'environnement du Canton du Jura et seront rendus accessibles selon une procédure à définir.

Le site www.cis-bonfol.ch permet de consulter la documentation et les procès-verbaux des séances. On peut également y télécharger gratuitement le film de 26 minutes «C'est arrivé près de chez nous» réalisé sur mandat de la Commission,

² Pour le texte de l'accord, voir : <http://www.bci-info.ch/index.php?id=6&sub=44&spr=fr> ou <http://www.jura.ch/DEE/ENV/Decharge-industrielle-de-Bonfol-DIB/Accords-et-conventions.html>

financé par la Confédération Suisse, le Canton du Jura, bci Betriebs-AG, le Collectif Bonfol³ et la Commune de Bonfol.

Le film retrace les étapes de la mise en place de la décharge puis de son assainissement et situe ces problématiques dans leur contexte. Car les décharges dans le monde sont nombreuses⁴, les soucis des riverains semblables, les assainissements controversés, les enjeux techniques, juridiques et financiers importants. **«C'est arrivé près de chez nous»** conclut sur notre rapport aux déchets et à la chimie et nous questionne sur notre volonté de parvenir à une «chimie propre».

2.- Modifications survenues dans la composition de la Commission

Plusieurs modifications ont eu lieu durant l'exercice 2014:

- *bci* : M. Michael Fischer, directeur, titulaire, remplace M. Rémi Luttenbacher, chef de projet global et directeur adjoint ; M. Damien Kurc, chef de projet et responsable environnement, prend la place de suppléant précédemment occupée par M. Michael Fischer.
- *Confédération Suisse* : Mme Bettina Hitzfeld, titulaire, Office fédéral de l'environnement, Cheffe de la Division sol et biotechnologie, remplace M. Hans Hosbach.
- *Préfecture du Haut-Rhin* : M. Sebastien Cecchi, sous-préfet, remplace M. Yves Camier.
- *Communauté des communes du Sud Territoire (CCST)* : M. Guillaume Deballe, titulaire, chargé de mission Contrat de rivière Allaine, remplace Mme Laurence Le Roy ; suppléant : M. Hubert Ecoffey, ancien Maire de Réchésy.
- *Syndicat Unia*: M. Angel Marchena, secrétaire régional d'Unia Région Transjurane, remplace Mme Emilie Moeschler.

La Commune de Réchésy n'a pas encore désigné le successeur de M. Hubert Ecoffey, ancien Maire. Il en va de même pour le WWF Jura dont la représentante a annoncé son départ en novembre 2014.

La Commission souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux représentants et adresse ses vifs remerciements aux personnes qui l'ont quittée durant l'exercice 2014. Elle a pris congé de M. Luttenbacher lors de sa séance de septembre, ce dernier ayant décidé de quitter bci à fin octobre. Un hommage particulier lui a été rendu au nom de la Commission ; en tant que Chef de projet global - directeur adjoint il a joué un rôle-clé et a su, par son professionnalisme, la grande précision de ses propos et sa recherche constante des bonnes solutions, contribuer grandement à la confiance entre les parties et au succès du projet.

³ Comprenant Pro Natura Jura, Greenpeace en Suisse, WWF Jura, Unia, Demeter Suisse, Les Verts de Franche-Comté.

⁴ Dont plusieurs milliers, nettement plus petites certes, en Suisse (cf. interview de Mme Wermeille, cheffe de la section sites contaminés à l'OFEV, Berne, *Newsletter bci* n° 8, juillet 2013, <http://www.bci-info.ch/index.php?id=5&sub=36&spr=fr&nid=90>).

3.- Avancement du projet d'assainissement

Durant l'année 2014, l'excavation et l'enlèvement du contenu de la décharge a progressé comme prévu, **avec une moyenne hebdomadaire de 800 tonnes de déchets excavés, préparés, conditionnés en conteneurs et évacués par voie ferrée vers les sites d'incinération.**

Surplus de déchets spéciaux à incinérer

Courant 2013, la quantité totale de déchets spéciaux à évacuer **a été réévaluée à environ 175'000 tonnes**, portant le coût global du projet de 350 à 380 millions de CHF⁵. Début mars 2014, les collaborateurs de bci et des entreprises du chantier d'assainissement ont pu fêter le départ de la 100'000^e tonne. La quantité totale évacuée depuis le début des opérations en 2010 était au 31.12.14 d'environ 134'000 tonnes.

Elimination des sols faiblement contaminés

Il faut ajouter à cette quantité autour de 70'000 tonnes de matériaux de sol faiblement contaminé envoyées en cimenterie à fin 2014. S'agissant de cette dernière catégorie, ce sont principalement des matériaux en provenance du couvercle, mais également du décapage de l'encaissant de la décharge.

Les matériaux du couvercle et de l'encaissant ont fait l'objet d'un échantillonnage et d'une analyse par casiers de 400 à 450 m²; chaque casier étant référencé spécifiquement. Après analyse, le matériel catégorisé comme faiblement contaminé provenant du couvercle ou de l'encaissant excavé est expédié en cimenterie. C'est l'exploitant de la cimenterie qui, sur la base des données reçues, donne le feu vert aux livraisons. Lors de la manipulation du matériel, l'odeur constitue l'inconvénient le plus significatif.

Niveau de décapage à atteindre

Depuis le déplacement de la halle en septembre 2013, la partie excavée au sud est à l'air libre, la fouille excavée atteignant localement jusqu'à dix mètres de profondeur. La question essentielle à ce stade est **le niveau de pollution résiduelle dans le sol argileux de l'encaissant**. Rappelons que l'Ordonnance fédérale sur les sites pollués (OSites)⁶ définit des valeurs limites de concentrations pour différents polluants dans les **eaux souterraines et superficielles** que l'assainissement doit permettre de respecter. C'est sur cette base que le Canton a défini en 2008 les **objectifs d'assainissement**⁷.

Dans le cas de Bonfol, les exigences sont particulières car une multitude de substances ne sont pas mentionnées dans l'OSites. Dans un premier temps, les valeurs limites de concentrations de ces substances dans les eaux souterraines et superficielles ont dû être définies spécifiquement pour le projet selon la méthodologie définie par l'OFEV. Sur cette base, les concentrations maximales résiduelles acceptables de polluants dans l'encaissant de la décharge selon l'OSites ont été définies. Rappelons que la ligne de partage des eaux se trouve à peu près au milieu de la décharge et qu'elle est orientée selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est : les eaux souterraines de la partie est s'écoulent en

⁵ Voir <http://www.bci-info.ch/index.php?id=5&sub=36&spr=fr&mid=26>

⁶ Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués, du 26 août 1998, RS 814.680.

⁷ Voir <http://www.jura.ch/DEE/ENV/Decharge-industrielle-de-Bonfol-DIB/Role-du-Canton/Exigences.html>.

direction du bassin du Rhin et celles de la partie ouest vers celui du Rhône. L'excavation complète du contenu de la décharge supprime l'essentiel des risques pour les eaux. **Mais le fond argileux peut également se trouver contaminé par les déchets chimiques sur une certaine profondeur.** bci estime que les substances adsorbées dans le sol argileux représentent environ un pour cent de la masse des substances de la décharge. Par ailleurs, à aucun moment des travaux, il n'a été constaté d'éventuelles failles qui pourraient engendrer une fuite. **Le sol argileux est bien étanche** et l'accumulation des eaux de pluie en fond de fouille, qu'il faut régulièrement évacuer, en témoigne. Une zone sableuse contaminée dans la partie sud a cependant été détectée et des investigations sont en cours pour en déterminer l'étendue.

bci estime qu'avec ce décapage, environ 99,9 % des polluants auront été retirés et que **le 0,1 % restant ne représente pas de risque significatif par rapport aux exigences liées aux objectifs d'assainissement pour les eaux superficielles et souterraines.** Pour vérifier que la contamination résiduelle correspond aux estimations, avant le déplacement de la halle, plus de **120 carottages**, sur un mètre de profondeur et perpendiculaires aux surfaces à analyser⁸, ont été réalisés.

Les échantillons prélevés ont été analysés par tranches de 10 cm. Sur une surface de 3'500 m², le sol mis à jour par l'excavation remplissait déjà les objectifs d'assainissement alors que sur une surface de 4'500 m², les résultats ont montré qu'il était nécessaire de décapier encore entre 20 à 70 cm d'encaissant. Après l'étape de décapage supplémentaire, une phase de prélèvements de contrôle a été systématiquement réalisée, avec la même méthode de travail. Les résultats finaux montrent que les objectifs d'assainissement sont atteints.



Mai 2014 : échantillonnage pour analyse de contrôle, sur les dernières parcelles de l'encaissant de la partie sud, consécutivement au décapage réalisé au préalable.

L'analyse de l'encaissant a fait l'objet d'un contrôle par le Canton, qui procède également à ses propres examens dans le cadre de la haute surveillance. **Dans les contrôles que le Canton a réalisés, une gamme de substances plus large a été étudiée. Aucune concentration posant problème n'a été constatée.**

Parallèlement, la bci Betriebs-AG a effectué des prélèvements de sol fin août 2014 en vue d'analyses par screening de sols (voir ci-dessous), avec la même méthode de prélèvement mais en adoptant un diamètre de carottage plus petit.

⁸ Soit 5 échantillons par maille de 20 m x 20 m.

Sachant que dans nos régions aucun sol n'est exempt de traces de pollutions, le **principe de proportionnalité demande une pesée d'intérêts entre le niveau des risques pour les biens à protéger et les efforts nécessaires**. Il va donc rester à Bonfol, comme dans tous les sites pollués, des traces, mais dans des concentrations ne nécessitant ni surveillance ni traitement particuliers, car sans risques pour la santé de la population et l'environnement.

Il s'agit ainsi de faire en sorte que **lorsque bci remettra le site à la commune, l'état final de l'assainissement, notamment le niveau de polluants résiduels, soit connu, acceptable selon les objectifs d'assainissement, accepté et validé par les autorités**. Plus précisément, l'objectif consiste à garantir que 10 ans après la fin des travaux d'assainissement, soit après qu'un nouvel équilibre du régime hydraulique régional se sera établi, la concentration des polluants dans les exutoires proches de la surface et dans les eaux souterraines réponde aux exigences légales de l'Osites.

Critères d'analyse de l'encaissant

Reste la **manière d'analyser le degré de pollution résiduelle de l'encaissant. 12 polluants prioritaires**, déterminés sur la base d'évaluations permettant d'avoir une image représentative des risques liés aux substances susceptibles d'émaner du site, avaient été proposées par bci en 2003 dans le projet d'assainissement, la liste a été affinée selon les exigences du Canton. Les screenings des lixiviats, effectués annuellement conformément à la Convention du 11 janvier 2008 (voir ci-dessous), ont souligné à chaque fois la pertinence de ce choix.

La Convention du 11 janvier 2008 passée entre Greenpeace Suisse et la Fondation Edith Maryon d'une part, le Canton du Jura et bci d'autre part, **prévoit de compléter le suivi de ces substances par des screenings de l'encaissant**: *«les parties conviennent <également> que les screenings (...) se feront sous la conduite du Prof. Oehme et selon la méthode qu'il préconisera au cas particulier»*.⁹ C'est à l'Office cantonal de l'environnement d'ordonner les mesures nécessaires.

La méthodologie applicable et le plan d'échantillonnage ont été **validés par les parties à la Convention lors d'une rencontre tenue le 19 août 2014**. Les prélèvements de sols ont été effectués, comme dit plus haut, dans la foulée, soit fin août 2014, et les analyses, validées en septembre par le Prof. Oehme, sont un des éléments du **dossier déposé en vue du remblayage** de la zone sud. A ce stade, Greenpeace Suisse et la Fondation Edith Maryon réservent leur position sur ces résultats et la Commission s'en saisira courant 2015.

Lors de cette réunion, il n'y a toutefois **pas eu consensus** sur la suggestion d'analyser par **screening aussi les eaux pluviales** du fond de la partie sud. La raison avait été qu'il est très difficile de mettre en relation les concentrations présentes dans ces eaux avec les quantités présentes dans le sol.

Ainsi, l'analyse préalable à l'autorisation de remblayage délivrée par le Canton se conformera non seulement aux exigences du droit public suisse, à savoir l'OSites, mais également aux accords complémentaires passés entre les parties.

⁹ Pour le document complet : <http://www.jura.ch/DEE/ENV/Decharge-industrielle-de-Bonfol-DIB/Accords-et-conventions.html>

Rappelons que la **responsabilité**, non pas de bci Betriebs-AG (qui sera dissoute une fois l'assainissement terminé),¹⁰ mais de BCI (Basler Chemische Industrie, regroupant 8 entreprises et dont la structure opérationnelle et juridique est pérenne), reste engagée¹¹. Par ailleurs, pour que l'autorité de surveillance puisse retenir une garantie pour un assainissement futur, il faudrait des craintes fondées que le responsable disparaisse et des indices concrets de la nécessité de nouveaux assainissements - car si une entreprise n'existait plus, ce serait le Canton qui devrait s'y substituer.

Odeurs émanant de la décharge

Le fait que la partie sud assainie (environ la moitié de la surface de la décharge) soit à l'air libre depuis septembre 2013 a mis en avant la **question des odeurs**. Durant l'exercice 2013, la Commission a eu l'occasion de débattre en détail du réseau de détection d'odeurs composé de 25 volontaires de la région.¹² Il avait été rappelé **qu'une odeur n'est pas ipso facto synonyme de risque toxicologique** : il existe des molécules très toxiques qui ne se signalent par aucune odeur et des odeurs très désagréables qui ne relèvent d'aucune toxicité. Toutefois, la législation suisse en matière de protection de l'environnement ne vise pas seulement à protéger l'homme et l'environnement contre des nuisances toxicologiques, mais également **contre des gênes, telles que, précisément, des odeurs inopportunes**¹³.

La Commission a été saisie de deux cas de perception d'odeurs en-dehors du périmètre du site:

- Le premier cas s'est produit à **Pfetterhouse le 11 février 2014**. Une demi-douzaine de personnes, trois du village et trois dans une exploitation agricole,¹⁴ ont signalé des odeurs fortes d'acide et de gaz ; les services compétents du Canton et du SDIS 68¹⁵ se sont immédiatement rendus sur place, ainsi que des représentants de bci mais aucun lien avec la décharge n'a pu être établi. Suite à cet incident, à ce jour inexplicé, bci a mis à disposition de la commune un préleveur manuel d'air à utiliser en cas de nouvelles perceptions olfactives.
- Le deuxième est signalé **le 21 mai à Bonfol** par trois personnes: une participante du réseau de nez habitant à Bonfol (route de Courtavon) qui a été contactée par une habitante de la rue de Coeuve sentant une odeur typique de la DIB, et elle-même ayant ressenti la même odeur. De même, une membre suppléante de la Commission a reçu un signalement d'odeur dans un quartier ouest de Bonfol. Le lien avec les activités sur le site semble ici établi, les travaux de décapage de sol dans l'encaissant au sud libérant en effet des bouffées d'odeurs typiques de la décharge. Le matériau décapé a été rapidement confiné

¹⁰ Pour les parts de financement, voir: <http://www.bci-info.ch/index.php?id=2&sub=21&spr=fr>

¹¹ <http://www.bci-info.ch/index.php?id=1&spr=fr>

¹² Pour un bilan du réseau des nez : <http://www.bci-info.ch/index.php?id=6&sub=38&spr=fr>.

¹³ Voir article 1 de l'*Ordonnance sur la protection de l'air* du 16 décembre 1985 (RS 814.318.142.1) : «La présente ordonnance a pour but de protéger l'homme, les animaux et les plantes, leurs biotopes et biocénoses, ainsi que le sol, des pollutions atmosphériques nuisibles ou incommodantes.» ainsi que article 7, al. 3, de la *Loi fédérale sur la protection de l'environnement*, du 7 octobre 1983 (RS 814.01) : «Par pollutions atmosphériques, on entend les modifications de l'état naturel de l'air provoquées notamment par la fumée, la suie, la poussière, les gaz, les aérosols, les vapeurs, les odeurs ou les rejets thermiques.»

¹⁴ Par ailleurs lieu d'implantation d'un des 4 capteurs passifs d'air installés dans le voisinage du site (voir plus bas).

¹⁵Service départemental d'incendie et de secours du Haut-Rhin.

dans la halle des sols et l'après-midi du même jour, un agent neutralisant d'odeurs a été appliqué sur les surfaces fraîchement décapées¹⁶.

Il est clair que dès **que la première couche de remblai aura été posée, de telles émanations olfactives ne pourront plus se produire.**

Traitement des eaux usées

Dans la **partie nord** en cours d'excavation, les eaux sont fortement chargées en polluants ; leur évacuation se faisait précédemment par gravité jusqu'à la ligne 1 de la STEP DIB, apte à traiter des eaux fortement à moyennement polluées. Comme leur niveau se trouve désormais en-dessous des drains, **des pompages ponctuels sont effectués** vers cette ligne. Par ailleurs, les eaux météoriques récupérées dans la **partie sud** à ciel ouvert sont régulièrement analysées et actuellement pompées vers la ligne 2 de la STEP DIB destinée aux eaux faiblement contaminées, mais pouvant en recevoir en grandes quantités (jusqu'à 150 m³ par jour).

Du fait que, courant 2012, bci a commencé à décaper le couvercle d'étanchéité sur la partie nord de la décharge, une quantité plus grande d'eaux de pluie a pu s'infiltrer dans le corps de la décharge de la partie nord, produisant des volumes plus importants de lixiviats à gérer. Par manque de capacité de traitement sur place, environ 1'600 m³ de lixiviats, en partie dilués par ces eaux de pluie, ont dû être acheminés vers la STEP industrielle ProRhenno de Bâle.

4. - Suivi environnemental et social du chantier d'assainissement

Rappel de l'organisation

Pour toute la durée du chantier, l'Autorité cantonale a demandé à bci la mise en place d'une procédure de **Suivi environnemental de réalisation** (SER). Tous les contrôles et analyses sont transmis à l'Office cantonal de l'environnement, et rendus publics sur le site Internet de bci à travers les rapports périodiques RISER (Rapports intermédiaires du Suivi environnemental de réalisation) portant sur les eaux, la STEP et l'air¹⁷.

bci est responsable de la mise en œuvre du **Concept de surveillance et de sécurité** (CSS)¹⁸. Mis en place par bci et validé par l'Office de l'environnement du Canton et ses experts du CHYN (Centre d'Hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel), **ce concept évolutif** fixe les paramètres à analyser, l'implantation des points de contrôle et la périodicité des prélèvements. Quelque 50 substances (molécules chlorées, éthers, anilines, aromatiques nitrés, etc....) sont suivies dans le cadre de la surveillance des eaux souterraines et de surface, sur 75 points de mesure.

Le Canton procède de son côté à des campagnes de contrôle des eaux dont les résultats sont publiés sur son site Internet¹⁹. Aujourd'hui, **ce suivi est axé sur l'analyse chimique** et est complété par des analyses d'écotoxicité en laboratoire. Il n'est pas prévu de suivi de type hydrobiologique, mis à part les analyses IBCH (indice de qualité biologique) et le contrôle des poissons de la Vendline à travers des analyses faites dans

¹⁶ Pour plus de précisions : <http://www.bci-info.ch/index.php?id=5&sub=53&mid=42&spr=fr>

¹⁷ <http://www.bci-info.ch/index.php?id=6&sub=38&spr=fr>

¹⁸ <http://www.bci-info.ch/index.php?id=6&sub=38&spr=fr>

¹⁹ <http://www.jura.ch/DEE/ENV/Decharge-industrielle-de-Bonfol-DIB/Role-du-Canton/Surveillance.html>

un autre contexte. Le Canton se réserve cependant le droit d'adapter son programme de haute surveillance.

S'agissant des **substances émises par l'installation de traitement de l'air** des halles, une analyse continue par FID (détecteur à ionisation de flamme, qui mesure le carbone total des substances organiques) permet de donner une alerte en cas de dépassement. 4 screenings quotidiens permettent d'identifier et de quantifier les composés émis ; il se passe généralement moins d'une semaine entre la prise d'échantillons et l'obtention des résultats. **L'Autorité cantonale procède également à des contrôles de la qualité de l'air rejeté.**

Quant aux **mesures d'immissions**, elles permettent de vérifier que la qualité de l'air aux alentours de la DIB n'est pas impactée par les émissions de la cheminée ou toute autre activité sur le site. A cet effet, enfin, des capteurs installés sur 4 stations autour de la décharge sont régulièrement relevés depuis 2008, en fonction des vents dominants. **Pour permettre de juger de l'évolution de la situation, bci a fait des mesures appelées «état initial» depuis 2008 jusqu'au démarrage de l'assainissement.**

Il a été également précisé **que la surveillance des eaux de l'environnement ne s'arrêtera pas à la fin de l'assainissement, mais se poursuivra au minimum pendant 10 ans.**

Enfin, les travailleurs sont suivis par une hygiéniste du travail qui procède **tous les deux mois** à des analyses de l'air des halles, et évalue leur exposition. **77 substances sont recherchées dans ce cadre** : 59 COV/BTEX, 10 amines et 8 nitroaromates. Parallèlement, des analyses d'urine et de sang sont effectuées par le médecin de travail. Ce dernier compile les résultats dans des fichiers informatiques anonymisés, générant des diagrammes par travailleur. **En cas d'anomalie d'un paramètre, le médecin du travail rencontre la personne concernée pour en identifier l'origine.**

Ces informations sont transmises à l'hygiéniste cantonal du travail (qui réalise également ses propres campagnes de mesures) et aux spécialistes de la SUVA²⁰, qui disposent ainsi de la totalité des résultats; cet organisme a le devoir de conserver ces données pour pouvoir, en cas de besoin, faire un lien avec des maladies pouvant se déclarer à plus long terme. La SUVA se porte garante de ces données.

Evolution en 2014

Eaux et air

Les deux lignes de traitement de la STEP ont fonctionné normalement, les analyses des concentrations dans les piézomètres sont effectuées régulièrement et publiées sur www.bci-info.ch. Un incident a eu lieu au niveau de l'étang technique «Mickey», contaminé courant février 2014 par des lixiviats dilués, contenant notamment des anilines, qui se sont écoulés via le système de drainage des eaux de pluie (et aussi suite à des perforations de la bâche de l'un des bassins de collecte). Ces eaux contaminées ont été immédiatement confinées et envoyées pour traitement sur la ligne 2 de la STEP

²⁰ «La Suva est une entreprise indépendante de droit public assurant près de 121 000 entreprises, soit 1.95 million d'actifs et de chômeurs, contre les conséquences des accidents et des maladies professionnelles.» <http://www.suva.ch/fr/startseite-suva/die-suva-suva.htm>

DIB. Un point bas dans la halle d'excavation a été aménagé pour éviter tout nouvel écoulement de ce type.

Durant cette période, il y a eu dépassement des valeurs limites de DOC (carbone organique dissous) à la sortie de la STEP DIB. Suite aux premiers éléments publiés fin mars dans les RISER Eaux 07-2014²¹ et STEP 08-2014,²² une explication plausible à ces faits a pu être proposée²³. **Quant au canton, il a mené 4 campagnes de surveillance des eaux**, soit les 19 mars, 11 juin, 9 septembre et 11 novembre²⁴.

De plus, en fonction également de la Convention susmentionnée du 11.1.2008, **3 forages profonds (environ 100 m) doivent être opérés dans la série des Vosges, dont le premier a été réalisé au 2^e semestre 2014**. Une profondeur de 102,7 mètres a été atteinte, après 15 m d'argiles de Bonfol, 5 m de cailloutis du Sundgau et 81 m dans la série des Vosges. Des échantillons solides ont été prélevés en continu ; **l'ensemble des carottes sont exemptes de pollutions**. Un important aquifère a été traversé entre - 78 et - 92 m. **Les analyses des eaux pompées n'ont montré aucune influence de la décharge. Les résultats de ce forage viennent ainsi compléter ceux des piézomètres de grande profondeur déjà en place.**



Août 2014 : le forage profond est effectué sur la partie sud de la décharge. Les carottes de forages sont placées dans des caisses et analysées par le bureau d'ingénieurs CSD, mandaté pour le suivi environnemental de réalisation.

S'agissant de la **qualité de l'air**, les valeurs limites de l'Opair continuent d'être respectées. Une opération complète de maintenance et de réparations a été réalisée au cours de l'été 2014, et le charbon actif a été renouvelé en novembre 2014.

Etat de l'encaissant et remblayage de la partie sud

Les rapports d'analyse de l'encaissant de la décharge de la partie sud, remis à jour en fonction des carottages effectués et de leurs analyses, sont publiés sur le site Internet de bci.²⁵ Sur les 12 polluants prioritaires définis, seuls 3 ont présenté des concentrations

²¹ Voir http://www.bci-info.ch/pdf/RISER_07-14_Eaux.pdf

²² Voir http://www.bci-info.ch/pdf/RISER_08-14_STEP.pdf

²³ Voir http://www.bci-info.ch/pdf/RISER_11-14_Eaux.pdf

²⁴ Pour les résultats, voir <http://www.jura.ch/DEE/ENV/Decharge-industrielle-de-Bonfol-DIB/Role-du-Canton/Surveillance.html>
> 2014 > Résultats d'analyses

²⁵ Voir http://www.bci-info.ch/pdf/20130910_Rapport_encaissant.pdf (état 8 janvier 2013) et <http://www.bci-info.ch/index.php?id=6&sub=38&spr=fr> (état 20 juin 2014).

significatives. Celles-ci se situent toutefois bien en-dessous des valeurs limites pour les objectifs d'assainissement (au moins d'un facteur 6).

Les travaux de déblayage ont mis à nu une lentille sableuse contaminée, affleurant dans le secteur sud et s'étendant horizontalement en direction des fondations est de la halle d'excavation. Cette lentille sableuse contaminée a été partiellement excavée et le secteur devra rester accessible pour des investigations ultérieures, même après remblayage partiel. Il convient de rappeler que le permis de construire mentionne spécifiquement ces zones sableuses au point 29. Il appartient ainsi à bci d'identifier, de cartographier et de signaler précisément sur le site les lentilles sableuses. Ce travail est actuellement en cours et des études complémentaires sur ces zones doivent être réalisées par bci à l'intention du Canton.

Quant au remblayage, il se fera avec du matériel qui se trouve sur place. A cet égard, il y a suffisamment de matériaux stockés sur site, de qualité permettant leur réemploi. La surface reconstituée ne sera pas plane, mais comportera des dénivellations et gouilles.

A plusieurs reprises a été évoquée au sein de la Commission la manière de rappeler sur le site ce qui s'y est déroulé, afin de susciter les passants à la réflexion sur notre rapport aux déchets, à la chimie et à l'environnement en général. Cette réflexion appartient à l'ensemble des parties prenantes du projet d'assainissement.

Suivi sanitaire des travailleurs

Sur demande du Canton, **un prélèvement urinaire** a été réalisé fin janvier-début février 2014 sur l'ensemble des travailleurs en vue de détecter la présence de benzène. Les résultats ne mettant **pas en évidence de charges de benzène liées au travail sur le site**, le Canton n'estime pas nécessaire de répéter l'opération, position contestée par le syndicat UNIA. Au sein de la Commission a été évoquée la question de **la poursuite du biomonitoring au-delà du moment où le travailleur a cessé d'être affecté sur le site. Le Canton et la bci ont transmis cette question à la SUVA qui se positionnera sur ce point courant 2015, à savoir si le suivi des travailleurs après la fin de l'assainissement est nécessaire et sous quelles modalités.**

Visites du site

Une visite guidée pour personnes individuelles est gratuitement organisée chaque **premier mardi** du mois à 15 heures après inscription au bureau communal de Bonfol sous +41 32 474 44 47. Par ailleurs, à partir de sept personnes, des groupes et associations peuvent s'inscrire en ligne pour des visites guidées gratuites **les mercredis et jeudis** (<http://www.bci-info.ch/index.php?id=7&spr=fr>).

Parution de «Maudite décharge, Histoire d'un site contaminé et de son assainissement à la frontière franco-suisse»

Un journaliste d'origine jurassienne, M. José Ribeaud, ancien présentateur du téléjournal romand puis rédacteur en chef de La Liberté (Fribourg), a souhaité publier une recherche sur l'histoire de la décharge industrielle de Bonfol. Il a fait part de son intention en avril

2011 au Président de la Commission, et a pu assister à plusieurs de ses séances et s'entretenir avec la plupart de ses membres.

Le livre a paru début novembre 2014 aux **Editions Alphil à Neuchâtel**²⁶. Il a rencontré d'emblée un écho médiatique et public important, si bien qu'une 2^e édition a été très rapidement lancée. Comptant 330 pages, fruit d'un travail approfondi et très scrupuleux, et néanmoins très accessible, **Maudite décharge** constitue un document informatif de premier plan sur l'historique du site et ses conditions d'exploitation, de surveillance et d'assainissement.

Tout en laissant à l'auteur la responsabilité de son ouvrage, **la Commission a décidé, en raison de sa qualité et de sa pertinence, de le référencer sur son site Internet. Dans le but d'animer le débat, elle invite les personnes physiques et morales qui le désirent à lui faire part de leurs commentaires sur cib@jura.ch; ils seront publiés d'entente avec leurs auteurs.**

5. - Comptes 2014

Rubriques	Budget 2014 (CHF)	Effectif 2014 (CHF)
Frais de repas, de déplacement et de séance	8'000.00	6'450.60
Communication et information	8'000.00	3'406.70
Enregistrement vidéo	8'000.00	7'960.00
Divers, imprévus	4'000.00	183.40
Accompagnement administratif	30'000.00	22'840.00
TOTAL	58'000.00	40'840.70

St-Ursanne, le 27 février 2015

René LONGET
Président

Annexe : Liste des membres de la Commission

²⁶ Voir http://www.alphil.com/index.php/auteurs/ribeaud-jose/maudite-decharge.html?store=fr_chf&from_store=de_chf

Liste des membres de la Commission au 31.12.2014

Président

- **Longet René**

Entités fondatrices

- **Canton du Jura (2 voix): Meusy Jean-Pierre**, responsable dossier DIB Canton du Jura
Schaffter François, office juridique Canton du Jura ; *suppléants: Fernex Jean, Bapst André ; expert : Buser Marcos*
- **bci (2 voix): Fischer Michael**, directeur de la bci Betriebs-AG; **Scharvogel Bernhard**, responsable de la communication et des contacts avec les médias; *suppléants: Kurc Damien, chef de projet et responsable environnement; Aeby Anton, chef de projet global et chargé de sécurité*

Institutions suisses

- **Office fédéral de l'environnement (OFEV) (1 voix): Hitzfeld Bettina**, Cheffe de la Division Sol et biotechnologie ; *suppléant: Hammer Bernhard*
- **Commune de Bonfol (2 voix): Moser John**, Conseiller communal, **Girardin Marie-Josée** ; *suppléant: Schaffter Thierry*
- **Commune de Beurnevésin (1 voix) : Egloff Daniel**, *suppléant: vacant*

Institutions françaises

- **Région Franche-Comté – Administration (1 voix): Collin-Huet Marie-Pierre**, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), *suppléant: vacant*, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), **Bellec Simon**, Agence régionale de santé (ARS)
- **Département du Territoire de Belfort- Conseil général (1 voix): Forcinal Anne-Marie**, vice-présidente du Conseil général du Territoire de Belfort, *suppléant: Richert Jean*
- **Département du Territoire de Belfort - Administration (2 voix): Lardier Nicolas**, Service interministériel de défense et de protection civiles, Préfecture du Territoire de Belfort
- **Région Alsace – Administration (1 voix): vacant**, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), *suppléant: Vallart Jacques*, **Unité territoriale du Haut-Rhin (DREAL)**, **Heimanson Carl**, Agence régionale de santé (ARS)
- **Département du Haut-Rhin - Conseil général (1 voix): Reinhard Armand**, Conseil général du Haut-Rhin, *suppléant: Walter Georges, directeur du Pôle Environnement et Cadre de vie*
- **Département du Haut-Rhin - Administration (2 voix): Spies Patrick**, direction départementale des territoires du Haut-Rhin (DDT), **Comesse Jean-Michel**
- **Préfecture du Haut-Rhin: M. Sebastien Cecchi**, Sous-Préfet d'Altkirch
- **Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL) (1 voix): Dietmann Daniel**, *suppléant: Waechter Antoine*
- **Communauté de Communes du Sud Territoire : (1 voix): Deballe Guillaume** ; *suppléant : Ecoffey Hubert*
- **Commune de Pfetterhouse (1 voix): Frisch Jean-Rodolphe**, Maire; *suppléant: Heyer Morand, adjoint*
- **Commune de Réchésy (1 voix): vacant**, *suppléant: vacant*

Société civile

- **WWF Suisse** (1 voix): vacant
- **Greenpeace en Suisse** (1 voix): **Wüthrich** Matthias; *suppléant: Zenger Yves*
- **Pro Natura Jura** (1 voix): **Egger** Jean-Pierre ; *suppléante: Merguin Rossé Lucienne*
- **Unia Le Syndicat** (1 voix): **Marchena** Angel, secrétaire régional ; *suppléant: Hamel Arthur*
- **Demeter Schweiz**, ex Solidago (1 voix): **Küffer Heer** Susanne
- **Collectif Bonfol franco-suisse** (1 voix): **Fusseret** Alain, Conseiller régional ; *suppléant: vacant ; experts: Walther Jean-Louis, Forter Martin*
- **Commission de Protection des Eaux de Franche-Comté** (1 voix): **Lassus** Michel
- **Chambre de commerce et d'industrie du Jura** (1 voix) : **Gerber** Jean-Frédéric, Directeur ; *suppléant: vacant*
- **Equiterre** (1 voix) : **Chevalley** Isabelle ; *suppléant: vacant*
- **Alsace Nature Haut-Rhin** (1 voix) : **Bernhard** Pierre; *suppléant: Pluskota Jean*

Secrétariat de la Commission

- **Office de l'environnement**, Canton du Jura, **Gschwind** Kathrin

Membres du Bureau de la Commission

- **Longet** René, *président de la Commission*
- **Lassus** Michel, *vice-président de la Commission*
- **Frisch** Jean-Rodolphe, *représentant des Communes françaises, vice-président*
- **Spies** Patrick, *représentant des entités françaises*
- **Moser** John, *représentant de la Commune de Bonfol*
- **Meusy** Jean-Pierre, *représentant du Canton (*)*
- **Schaffter** François, *représentant du Canton (*)*
- **Scharvogel** Bernhard, *représentant de la bci*
- **Wüthrich** Matthias, *représentant des ONG*

(*) En cas de vote, le Canton ne dispose que d'une voix